



Déclaration du SNUipp-FSU43 CAPD du 19 mars 2015

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD se tient quelques jours après les résultats des permutations interdépartementales. Au plan national, la situation déjà catastrophique de l'année dernière s'est encore dégradée puisque seuls 21,67 % des enseignants ont obtenu satisfaction. Avec 40 % de satisfaction dans notre département, nos collègues pourraient faire figure de privilégiés mais pour mémoire, en 2010, ce taux s'élevait à 83%.

Le SNUipp-FSU43 vous rappelle que la mobilité est un droit et exige que chaque demande d'exéat soit accordée au plus tôt.

Nationalement, le SNUipp-FSU portera la volonté de résoudre le plus grand nombre de dossiers lors du prochain groupe de travail sur les situations difficiles et continuera d'agir pour des améliorations significatives lors de prochaines phases nationales.

Cette CAPD a comme point à l'ordre du jour l'examen des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école. Dans ce cadre, nous tenions à rappeler la position du SNUipp-FSU opposé à cette liste d'aptitude, cette fonction devant être accessible à tout enseignant qui en fait la demande.

Nous aborderons également l'attribution de congés formation. La dotation en baisse par rapport à l'année précédente (2 ETP au lieu de 3) est insuffisante pour satisfaire toutes les demandes de nos collègues.

Le SNUipp-FSU43 demande donc que cette dotation soit augmentée afin de répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes.

Par ailleurs, malgré les créations de postes et les annonces hebdomadaires de la Ministre, sur les nouvelles priorités de l'école, la faiblesse des moyens alloués ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissages des élèves.

La carte scolaire qui s'annonce va s'effectuer avec des moyens insuffisants pour assurer les augmentations de décharges des directrices et des directeurs et créer les conditions nécessaires à une amélioration de notre système éducatif par une baisse des effectifs, une formation continue à hauteur des enjeux, le développement du plus de maîtres que de classes, l'accueil des moins de 3 ans et une carte de l'éducation prioritaire qui ne laisse aucune école sur le bord de la route.

C'est pour toutes ces raisons, dans un contexte de salaires notoirement insuffisants et de gel du point d'indice depuis 2010. que le SNUipp, avec la FSU appelle à une journée de grève interprofessionnelle le jeudi 9 avril pour défendre l'Ecole et ses personnels. Nous appellerons les collègues à suivre la consigne du SNUipp-FSU de ne pas envoyer la déclaration préalable, dans le cadre d'une reconquête du droit syndical. En effet, nos élus et gouvernants actuels, à l'époque dans l'opposition, s'étaient opposés à cette loi.